



LETTRE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES PRESCRIPTEURS

Septembre 2014

Remboursement de la vitamine D

Suite au texte paru au JO de la République Française le 14/08/14, nous vous invitons à consulter le document ci joint :
Dosage de la Vitamine D : quand est-il vraiment utile ?
Dans toutes les autres situations de dosage non citées dans ce document, merci de préciser « NR » pour Non Remboursable après en avoir informé le patient.
(coût patient : 11,34 Euros si inclus dans un bilan)

Remboursement du Groupe sanguin

Les mêmes recommandations s'appliquent pour la détermination du **groupe sanguin** lorsqu'il est prescrit dans le cadre de pratiques sportives, de voyages, ou d'un passeport, merci de préciser « NR » après en avoir informé le patient.

Rendu des résultats aux mineurs

Le biologiste médical ne peut donner les résultats d'un **mineur** qu'à son représentant légal sauf s'il s'agit d'analyses en matière de contraception, de diagnostic de grossesse, d'IVG ou de MST auquel cas ils ne sont rendus qu'au prescripteur.

Confraternellement
Les biologistes airbio